



INSTITUT D'ÉTUDES AVANCÉES DE NANTES
CHAIRE INDUSTRIALISATION DU FUTUR
Appel à candidatures - Séjours de recherche 2018-2019

Date de clôture : 31 mai 2017



La chaire « **Industrialisation du futur** » accueillera chaque année à l'IEA de Nantes, dans les conditions définies ci-dessous, une(e) chercheur(se) dont les travaux contribueront à mettre en perspective non seulement les évolutions possibles de l'industrie dans le futur, mais également les mondes futurs que l'industrie prépare et rend possible.

On observe aujourd'hui une inflation d'images et de discours prospectifs sur les « industries du futur » et leurs conséquences économiques, culturelles et sociales. A quel point s'agit-il de « révolutions » ou de « ruptures » techno-anthropologiques ? Entre les promesses techno-messianistes et les menaces technocatastrophistes, quels sont les imaginaires industriels en chantier dans la diversité du monde ? Quels sont les thématiques, voire les mythes, qui portent ces imaginaires industriels : « Fin ou mort de l'industrie », « écologie industrielle », « internet industry », « green industry », « post- » ou « hyper-industrie », « industrie 4.0 », etc. De quoi ces représentations sont-elles l'indice ? Comment la Chine, l'Afrique ou l'Inde par exemple, pensent l'industrie et voient ce futur industriel annoncé à l'Humanité par l'Occident ?

La chaire « industrialisation du futur » veillera à promouvoir une approche critique, interdisciplinaire, généalogique et comparative. Elle s'inscrira également dans le développement d'une expertise mondialement reconnue sur le site nantais, dans le cadre du projet NExT (Nantes Excellence Trajectory) soutenu par le gouvernement français au titre du Programme d'Investissement d'Avenir.

L'Institut d'Études Avancées de Nantes

L'IEA de Nantes est une fondation indépendante, reconnue d'utilité publique, qui reçoit chaque année une trentaine de chercheurs sélectionnés pour la qualité et l'originalité de leurs travaux. Il propose des séjours de recherche d'une durée de 9 mois, d'octobre à juin, au cours desquels les chercheurs résidents peuvent mener en toute liberté le projet de leur choix, sans aucune autre obligation administrative ou pédagogique. Il est seulement attendu des chercheurs sélectionnés qu'ils résident à Nantes pendant le temps de leur séjour, qu'ils prennent une part active au séminaire qui les réunit chaque semaine (au cours duquel chacun trouve l'occasion de présenter son travail en cours une fois dans l'année) et qu'ils participent aux trois repas hebdomadaires qui leur offrent un temps d'échange privilégié.

L'IEA de Nantes présente pour ses résidents de nombreux atouts, à commencer par la qualité et la

personnalisation de ses services et de sa bibliothèque. L'institut est situé à proximité du cœur historique de la ville. Ses bureaux et logements sont situés sur un même site, en bord de Loire, dans un cadre exceptionnel. Pour plus d'informations sur l'IEA de Nantes : <https://www.ica-nantes.fr/>

Pour candidater, il suffit d'adresser à l'IEA de Nantes, **au plus tard le 31 mai 2017**, les documents suivants :

- Un curriculum vitae complet et à jour, comprenant une liste des publications,
- Un projet de recherche (entre 5 et 10 pages rédigées en français ou en anglais),
- Deux publications significatives : articles, ouvrages ou contributions à des ouvrages (en cas d'ouvrages, merci de nous indiquer le ou les chapitre(s) devant retenir plus particulièrement l'attention des examinateurs et de les envoyer en format électronique)
- Le formulaire de candidature et son annexe complétés ([à télécharger sur notre site](#))

Ces documents doivent être adressés de préférence par voie électronique (format Word ou PDF) à : admission@ica-nantes.fr

ou par voie postale à :

Procédure d'admission
Institut d'Etudes Avancées de Nantes
5, allée Jacques Berque - BP 12105
44021 Nantes cedex 1

Critères d'éligibilité

- **Qualification** : les candidats doivent être titulaires d'un doctorat ou avoir déjà publié un ouvrage.
- **Situation administrative** : les candidats doivent pouvoir se libérer de leurs obligations pédagogiques et administratives pendant le temps de leur séjour à Nantes.
- **Compétences linguistiques** : il est exigé des candidats qu'ils puissent converser en anglais ou en français (la connaissance du français n'est donc pas obligatoire). Une assistance linguistique est fournie par l'IEA pour faciliter la compréhension lors des séminaires et conférences.

Procédure d'admission

La procédure d'admission se décompose en deux temps : une première phase scientifique (de mai à novembre) puis une phase administrative pour les candidats retenus (de décembre à mars).

Au cours de la phase scientifique, les candidatures sont soumises à l'évaluation de deux experts indépendants avant d'être étudiées par un conseil scientifique international et interdisciplinaire. La sélection finale tient d'abord compte de l'engagement personnel du candidat, de l'ambition, de la qualité et de l'originalité du projet de recherche. En complément de la prise en compte de ces critères individuels, l'IEA vise à équilibrer ses promotions annuelles en tenant compte des origines géographiques, des disciplines, des âges et sexes des candidats, tout en veillant à ce que les projets et les modes d'interrogation soient susceptibles de s'enrichir mutuellement.

Autres précisions :

- **Conditions administratives** : Dans la plupart des cas, il suffit que le candidat obtienne une autorisation d'absence de son employeur. L'IEA conclut une convention de résidence avec le candidat sélectionné, définissant l'ensemble des conditions matérielles, administratives et financières liées au séjour. Toutefois, lorsque c'est nécessaire, l'IEA peut aussi conclure une convention de délégation ou de partenariat avec l'Université qui emploie le chercheur sélectionné.
- **Conditions financières** : Dans la mesure où ils peuvent bénéficier d'un soutien de leur employeur ou d'une autre instance, les candidats sont tenus de le solliciter. L'IEA intervient ensuite pour compenser, dans la limite de rémunération d'un chercheur français à même niveau d'expérience, le manque que peut générer la perte totale ou partielle de rémunération, et/ou la différence de niveau de vie. Le montant de cette indemnité dépend de chaque situation et fait l'objet d'un accord entre les parties.